

Textes applicables en juillet 2026

Date entrée en vigueur	Texte	Domaines	Conditions d'entrée en vigueur	Publics concernés
01/07/2026	<u>Décret n° 2026-199 du 18 mars 2026 relatif aux marchés de travaux, fournitures et services passés par les sociétés concessionnaires sur le réseau autoroutier concédé</u>	Transports	A l'exception du 4° et du a du 5° de l'article 1er, les dispositions du présent décret s'appliquent aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du premier jour du quatrième mois suivant sa publication.	Sociétés concessionnaires d'autoroutes, candidats et soumissionnaires aux marchés de travaux, fournitures et services passés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, Autorité de régulation des transports.
01/07/2026	<u>Décret n° 2026-200 du 18 mars 2026 modifiant les exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiment en France métropolitaine</u>	Logement et urbanisme	Ces exigences s'appliquent à compter du 1er juillet 2026.	ainsi que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
01/07/2026	<u>Arrêté du 18 mars 2026 modifiant les exigences de performance énergétique et environnementale des surélévations</u>	Logement et urbanisme	Ces exigences s'appliquent à compter du 1er juillet 2026.	Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, constructeurs et promoteurs, architectes, bureaux d'études thermique et environnement, économistes du bâtiment, contrôleurs techniques, entreprises du bâtiment, industriels des

				matériaux de construction et des systèmes techniques du bâtiment, fournisseurs d'énergie, en France métropolitaine.
01/07/2026	<u>Décret n° 2026-302 du 21 avril 2026 relatif à la simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets</u>	Justice	Le texte s'applique aux actes relevant de son champ d'application pris à compter du 1er juillet 2026. Les actes pris avant cette date restent régis par les dispositions applicables antérieurement.	Membres du Conseil d'Etat, magistrats administratifs, agents de greffe du Conseil d'Etat et des juridictions administratives, avocats, entreprises et particuliers susceptibles d'être parties à un contentieux administratif, services de l'Etat.
01/07/2026	<u>Décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales</u>	Finances et budget	Le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception des dispositions de l'article 3 qui s'appliquent aux assemblées générales d'actionnaires convoquées à compter du 1er juillet 2026. Par ailleurs, un dispositif transitoire permet pendant deux ans aux actionnaires au nominatif existants de demander le retour de la convocation et communication par voie postale.	Sociétés, sociétés dont les titres de capital sont admis aux négociations sur un marché réglementé, actionnaires, investisseurs.
01/07/2026	<u>Arrêté du 2 décembre 2025 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes</u>	Environnement	L'arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2026, à l'exception des	Les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs) d'emballages et de produits emballés

	<p><u>individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par des professionnels</u></p>		<p>articles 1er et 2 qui entrent en vigueur le 1er juillet 2026.</p>	<p>consommés ou utilisés par les professionnels, les organismes collectifs candidats à l'agrément pour exercer les activités d'éco-organisme ou d'organisme coordonnateur de la filière des déchets d'emballages professionnels, les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets, les acteurs du réemploi, les opérateurs de gestion de déchets, les producteurs de produits commercialisés dans des emballages consommés ou utilisés par les ménages, les éco-organismes collectifs agréés ou candidats à l'agrément pour la filière à responsabilité élargie des emballages ménagers.</p>
<p>01/07/2026</p>	<p><u>Arrêté du 21 décembre 2025 relatif à la mise en œuvre de la sixième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie</u></p>	<p>Economie, industrie, énergie</p>	<p>Les dispositions des II et III de l'article 1er et du II de l'article 2 entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2026 et s'appliquent aux opérations engagées à compter de cette date. Les dispositions du IV de l'article 1er et du I de l'article 2 entrent en vigueur à compter du 1er avril 2026 et s'appliquent aux opérations engagées à compter de cette date. Les dispositions du II de</p>	<p>Personnes éligibles, professionnels et bénéficiaires dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.</p>

			<p>l'article 3 entrent en vigueur à compter du 1er février 2026 et s'appliquent aux opérations engagées à compter de cette date. Les dispositions des I à III de l'article 4 entrent en vigueur à compter du 1er avril 2026. Les dispositions du IV de l'article 4 s'appliquent aux rapports d'inspection émis à compter du 1er janvier 2026. Ces dispositions s'appliquent également aux rapports d'inspection établis sous format électronique émis avant le 1er janvier 2026. Toutefois, dans ce dernier cas, les rapports d'inspection sont mis à disposition sur la plateforme informatique au plus tard le 1er avril 2026. Les autres dispositions entrent en vigueur à compter du lendemain de la publication du présent arrêté.</p>	
01/07/2026	<p><u>Décret n° 2025-1354 du 26 décembre 2025 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques et simplifiant les procédures en matière de publicités, enseignes et préenseignes</u></p>	Environnement	<p>Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er juillet 2026.</p>	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements, professionnels de l'affichage publicitaire, entreprises, préfets et services de l'Etat ayant en charge des missions relatives à la publicité, aux enseignes et préenseignes ainsi qu'aux paysages.</p>

01/07/2026	Décret n° 2025-1100 du 19 novembre 2025 fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent liées à la sécurité contre l'incendie, transférant des dispositions réglementaires concernant la sécurité incendie des bâtiments à usage professionnel (BUP) dans le code de la construction et de l'habitation et modifiant certaines procédures d'instruction	Logement urbanisme	et	<p>Le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception des dispositions du 5°, du 10°, du 11° et du 12° de l'article 1er qui entrent en vigueur le 1er juillet 2026, et de celles du 9° de l'article 1er, de l'article 2 et de l'article 3 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2027.</p>	<p>Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, promoteurs, constructeurs, architectes, entreprises du bâtiment, constructeurs, services de l'Etat.</p>
01/07/2026	Arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers	Logement urbanisme	et	<p>L'arrêté relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers entre en vigueur à la date du 1er juillet 2026. Les dispositions de l'article 14 et des annexes I et II relatives à la formation des opérateurs de repérage entrent en vigueur à la publication de l'arrêté.</p>	<p>Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, propriétaires d'immeubles non bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers réalisant ou faisant réaliser des opérations comportant des risques d'exposition de travailleurs à l'amiante ; entreprises chargées de réaliser ces opérations ; opérateurs de repérage de l'amiante dans ces ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.</p>
01/07/2026	Décret n° 2025-169 du 21 février 2025 relatif aux marchés de crypto-actifs	Finances budget	et	<p>Le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication, à l'exception des dispositions des</p>	<p>Offreurs et personnes demandant l'admission à la négociation de crypto-actifs autres que les jetons se référant à un ou des actifs ou les jetons de monnaie électronique,</p>

			articles 7 et 9 qui entrent en vigueur au 1er juillet 2026.	prestataires de services sur actifs numériques et crypto-actifs.
--	--	--	---	--